PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des affaires étrangères

2007/0175(CNS)

9.10.2007

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

sur la proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour entre la Communauté européenne et la République de Moldova
(COM(2007)0488 – C6-0000/2007 – 2007/0175(CNS))

Rapporteur pour avis: Jan Marinus Wiersma

PA_Legapp

JUSTIFICATION SUCCINCTE

Votre rapporteur se félicite de la conclusion rapide des négociations relatives à un accord visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour entre la Communauté européenne et la République de Moldova, parallèlement à un accord concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier. Au-delà des priorités établies dans le plan d'action "Politique européenne de voisinage" pour la Moldova, cet accord offre aux citoyens moldaves l'avantage tangible d'une coopération plus étroite entre l'UE et la Moldova.

L'accord place la République de Moldova sur un plan d'égalité avec sa voisine l'Ukraine et aborde certains des effets négatifs sur la mobilité transfrontalière des citoyens moldaves qui ont résulté de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne au 1er janvier 2007. Il permet également d'éviter que des ressortissants moldaves détenteurs d'un passeport russe jouissent d'une plus grande liberté de déplacement que les autres.

Le gouvernement moldave devrait entreprendre toutes les réformes nécessaires pour permettre une extension du régime visant à faciliter la délivrance de visas à un plus grand nombre de catégories de voyageurs et ouvrir la voie à une entière libéralisation de la délivrance des visas à l'avenir, ce qui est reconnu dans l'accord comme un objectif à long terme. Un tel développement pourrait contribuer à réduire le nombre de passeports de pays tiers détenus par des citoyens moldaves et, partant, améliorer par ailleurs la cohésion du pays.

Votre rapporteur espère que l'accord constituera une contribution positive à l'intensification des liens entre l'UE et la Moldova. Une telle intensification ne peut cependant être dissociée d'une stabilisation générale du pays, laquelle dépend des efforts du gouvernement moldave en vue de la mise en œuvre des réformes démocratiques prévues dans le plan d'action ainsi que du règlement pacifique global du conflit en Transnistrie dans le respect de l'intégrité territoriale de la Moldova.

Votre rapporteur se félicite également tout particulièrement de l'initiative de créer un "centre commun de traitement des demandes de visa" à Chişiňau, qui s'est ouvert en avril 2007. Cette nouvelle forme de coopération consulaire entre les États membres de l'UE et un pays hôte réduit considérablement les coûts de transaction pour l'obtention d'un visa Schengen. Cela est particulièrement important pour les citoyens d'un petit pays dans lequel seule une minorité des États membres de l'UE ont une présence diplomatique à part entière. Cela offre également la possibilité d'accroître la visibilité de l'Union européenne dans les pays tiers. Votre rapporteur espère que l'expérience de Chişiňau conduira à l'ouverture d'autres centres semblables et encourage les États membres à se joindre à cette initiative.

Votre rapporteur demande aux deux parties de procéder rapidement à la ratification afin que les deux accords puissent entrer en vigueur le 1er janvier 2008.

******

La commission des affaires étrangères invite la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, compétente au fond, à proposer l'approbation de la proposition de la Commission.

PROCÉDURE

Titre	Visas de court séjour entre la CE et la République de Moldova
Références	COM(2007)0488 - 2007/0175(CNS)
Commission compétente au fond	LIBE
Avis émis par Date de l'annonce en séance	AFET
Rapporteur pour avis Date de la nomination	Jan Marinus Wiersma 12.9.2007
Examen en commission	9.10.2007
Date de l'adoption	9.10.2007
Résultat du vote final	+: 8 –: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Cristian Silviu Buşoi, Michael Gahler, Anna Ibrisagic, Ioan Mircea Paşcu, Samuli Pohjamo, Charles Tannock, Josef Zieleniec
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Luis Yañez-Barnuevo García